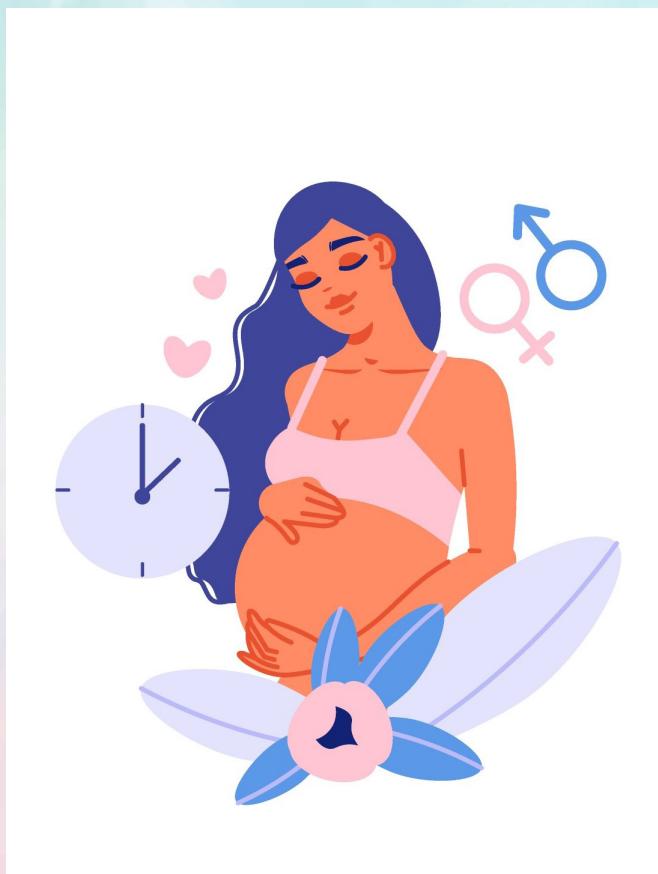




CENTRE HOSPITALIER DE PAU

Établissement support du Groupement
Hospitalier de Territoire Béarn et Soule



Guide spécifique **Service Maternité**

Sommaire

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE	5
VOTRE GROSSESSE	
Les consultations.....	7
L'entretien prénatal précoce.....	8
Les séances de préparation à la naissance et à la parentalité.....	8
La consultation d'anesthésie.....	8
NOS CONSEILS PENDANT LA GROSSESSE	
Des conseils nutritionnels.....	9
Les ateliers.....	10
L'alimentation du bébé.....	10
La consommation de produit à risque.....	11
Les ressources psychologiques.....	11
En cas de vulnérabilités sociales.....	11
Prévention des violences.....	12
Point vaccination.....	12
QUAND VENIR A LA MATERNITÉ	
Les consultations d'urgence.....	13
En cas de doute.....	13
Engagement d'accessibilité à notre maternité	14
L'équipe de garde.....	14
LA LISTE DE NAISSANCE	
Les documents administratifs.....	15

Sommaire

Mes indispensables.....	15
Mes petits plus.....	16
Pour l'accompagnant.....	16
En salle d'accouchement.....	16
L'allaitement & les affaires de sortie.....	17

VOTRE ACCOUCHEMENT

Le déroulement.....	18
En cas de césarienne.....	20
L'accueil de votre bébé.....	21

VOTRE SEJOUR MATERNITÉ

La durée du séjour.....	22
Les informations pratiques (repas, linge.....)	23
Les soins de votre bébé.....	23
L'hospitalisation dans le service néonatalogie.....	25
La déclaration de naissance.....	25

LE RETOUR A DOMICILE

26

NOS CHARTES D'ENGAGEMENT

La charte du nouveau-né hospitalisé.....	28
Accoucher à la maternité à Pau.....	29
La charte nationale de soutien à la parentalité.....	31

Mot d'introduction

Madame, Monsieur,

Nous aurons le plaisir de vous accueillir prochainement au sein de notre maternité.

Nous vous sommes reconnaissants de la confiance que vous nous accordez.

Notre équipe fait tout son possible pour garantir qualité et sécurité des soins, tout en s'engageant sur la prévention.

Nous sommes à votre écoute, dans une optique de travail en concertation avec les parents tout en maintenant niveau de performance d'une maternité de niveau III alliant à la fois technicité et bienveillance.

L'équipe du Service de Maternité



Présentation de l'équipe

La Maternité du Centre Hospitalier de Pau est une maternité de type III. Elle allie technicité et respect de la physiologie pour vous assurer, à vous ainsi qu'à votre bébé, sécurité et qualité des soins.



Des gynécologues – obstétriciens

assurent des consultations et participent aux gardes avec une présence sur place 24h/24.

Des pédiatres et des anesthésistes - réanimateurs

vous prennent en charge, vous et votre enfant, en cas de besoin et sont présents 24h/24.

Principe de neutralité et de laïcité

“ Le **libre choix du praticien** par le malade ne peut aller à l'encontre du tour de garde des médecins ou de l'organisation des consultations, conforme aux exigences de continuité prévues à l'article L.6112-2 du code de la santé publique.”

Extrait de la Circulaire DHOS/G n° 2005-57 du 2 février 2005 relative à la laïcité dans les établissements de santé - NOR : SANH0530037C



Les sages-femmes peuvent réaliser une prise en charge globale :

- consultations prénatales ;
- échographies ;
- cours de préparation à la naissance ;
- entretiens pré et postnataux ;
- consultations d'urgence ;
- suivi du travail et accouchements physiologiques ;
- suites de couches ;
- prise en charge des nouveau-nés ;
- suivi des grossesses pathologiques (explorations fonctionnelles et hospitalisation).

Certains membres de l'équipe peuvent vous faire bénéficier de qualification particulière : consultation spécialisée d'allaitement, hypnose, acupuncture, réflexologie ...

En salle de naissance et dans le secteur d'hospitalisation, **les auxiliaires de puériculture et aides-soignantes** assistent les sages-femmes dans :

- les soins du nouveau-né ;
- le suivi de l'allaitement ;
- les conseils aux parents.

Elles contribuent, également, à l'hygiène générale de votre chambre et de votre confort en collaboration avec une équipe d'agents de services.

L'équipe de psychologues de périnatalité est présente tous les après-midis et accompagne les couples dans des événements de vie difficile.

Les sages-femmes coordinatrices participent à l'organisation et la coordination des activités et des moyens en maternité.

L'assistante sociale peut intervenir dans le service sur demande de la sage-femme en cas de problème familial ou social n'ayant pas pu être anticipé.

L'infirmière spécialisée dans le dépistage de la surdité réalise des tests au nouveau-né pendant leur séjour à la maternité.

Les agents de service hospitalier interviennent dans l'entretien des locaux et la restauration des patientes.

Les secrétaires médicales et adjoints administratifs vous accompagnent dans la gestion de vos consultations et/ou hospitalisations.

Les étudiants qui sont sous la responsabilité du personnel (internes en médecine, étudiants sage-femme, stagiaires...)

Votre grossesse

Les consultations

Les locaux des consultations de Gynécologie et Obstétrique se situent au rez-de-chaussée du Bâtiment François MITTERRAND (Zone bleue - Porte N°5). Vous pourrez prendre rendez-vous et vous informer auprès de notre équipe médico-administrative et aide-soignante.

Les gynécologues - obstétriciens et les sages-femmes sont à votre disposition pour réaliser :

- la **déclaration de grossesse**, avant la fin du 3^{ème} mois ;
- les **consultations mensuelles** du 4^{ème} au 9^{ème} mois ;
- les **3 échographies recommandées** aux 3^{ème}, 5^{ème} et 7^{ème} mois.

Ces consultations, y compris les échographies, sont des examens difficiles qui nécessitent **une ambiance calme et sereine** (sans aspect ludique). La réalisation de certains examens implique discrétion et intimité.

C'est pourquoi nous n'acceptons qu'**un seul accompagnant** que ce soit pour les consultations mensuelles et pour les échographies.

Les enfants ne sont pas autorisés.



Si votre grossesse est suivie par un médecin ou une sage-femme à l'extérieur,

Vous devrez rencontrer un obstétricien ou une sage-femme de la maternité entre 34 et 36 semaines d'aménorrhée, (pour les consultations du 8^{ème} et 9^{ème} mois), afin d'assurer la surveillance de votre fin de grossesse jusqu'à votre accouchement.

Pensez à prendre rendez-vous le plus tôt possible, les délais peuvent être longs.

 **05 59 92 47 86**

Lors de votre premier rendez-vous et/ou d'une consultation en urgence, amenez tous les éléments médicaux et administratifs en votre possession.

Entretien Prénatal Précoce

Cet entretien **obligatoire** est réalisé à partir du **4^{ème} mois de grossesse**. Il dure environ 1 heure et peut être fait individuellement ou en couple.

Ce temps d'échange vous permet :

- d'avoir des informations concernant votre suivi de grossesse,
- d'exprimer vos attentes et vos besoins pour votre grossesse, votre accouchement et votre post partum.

Ainsi, nous vous proposerons des solutions de proximité et répondrons à toutes les questions qui vous préoccupent.

Séances de préparation à la naissance et à la parentalité

Entre le 4^{ème} et le 5^{ème} mois, c'est le moment de vous inscrire à ces séances qui sont des moments importants de la grossesse.

Animées par une sage-femme, ces 7 séances par petits groupes vous permettent d'**appréhender avec sérénité votre grossesse, la naissance, le séjour et le retour à la maison**.

Ils comportent une partie théorique, un moment de relaxation, des exercices physiques de confort et une initiation aux postures d'accouchement.

La consultation d'anesthésie

A partir du **6^{ème} mois**, vous pourrez prendre rendez-vous avec l'anesthésiste qui s'effectuera lors de **8^{ème} mois** de grossesse.

Au cours de cette consultation, le médecin fera le **point sur votre santé** et évoquera avec vous les différentes anesthésies pouvant être nécessaires pendant votre accouchement. Il répondra également à vos questions sur la péridurale. Cette consultation est **obligatoire** quel que soit votre projet d'accouchement.



**Prise de rendez-vous au
05 59 92 47 86**



**Prise de rendez-vous au
05 59 92 50 18**

(Laissez un message sur le répondeur)



**Prise de rendez-vous au
05 59 92 47 86**

Nos conseils pendant la grossesse

Les risques d'infection	Les précautions à prendre pour toutes les femmes enceintes :
<p>Il existe des infections qui peuvent être contractées et transmises au bébé pendant la grossesse :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ La toxoplasmose <i>uniquement chez les femmes non – immunisées</i> ;▶ La listériose chez toutes les femmes ;▶ Le cytomégalovirus (CMV).	<ul style="list-style-type: none">▶ Laver soigneusement les fruits et les légumes ;▶ Bien cuire les viandes et supprimer les viandes et poissons crus ;▶ Eviter les mollusques crus (moules, huîtres) ;▶ Eviter le contact direct avec la terre et les chats (litière) ;▶ Supprimer le fromage et le lait crus, ainsi que les graines germées. <p>La prévention du CMV limite les expositions aux sécrétions corporelles des enfants de moins de 3 ans (salive, urine...) en :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Se lavant les mains après chaque change ;▶ Ne mettant pas la tétine d'un tout petit dans votre bouche ;▶ Ne mangeant pas avec ses couverts ;▶ Ne partageant pas ses affaires de toilette.

Les conseils nutritionnels

Des conseils individuels vous seront proposés au cours des consultations pour adapter votre alimentation aux besoins de la grossesse. De nombreuses informations sont disponibles en ligne dans « Le guide nutrition de la grossesse ».



Document accessible en ligne via le QR code ci-contre.

Ateliers de Santé Environnementale - Nesting

Le Pôle Mère-Enfant est **engagé dans une démarche de prévention** et de promotion **de la santé environnementale**.

Ainsi, vous pouvez vous inscrire aux ateliers *Nesting* pour bénéficier de conseils simples et pratiques afin de rendre votre intérieur le plus sain possible pour vous et votre bébé.



Consultez les bons gestes à adopter via le QR code ci-dessus (site WECF).

Ateliers de Portage bébé et de Massage - Mobilisation et bien-être du bébé

Des ateliers de **Portage bébé** et de **Massage - Mobilisation et bien-être du nouveau-né** sont proposés gratuitement au sein du Pôle Mère-Enfant du Centre Hospitalier de Pau. Inscriptions préalables obligatoires par téléphone au 05 59 92 47 86 ou directement auprès du Secrétariat de la Maternité.

Alimentation du bébé

Sein ou biberon ?

Les professionnels sont là pour vous **conseiller dans vos choix**, tout en **respectant votre volonté**. Une conseillère en lactation propose des consultations dédiées pendant la grossesse et après la naissance.

Vous pouvez prendre rendez-vous au **05 59 92 47 42**.



Pour en savoir plus, consultez "Le guide sur l'allaitement maternel", accessible en ligne via le QR-Code ci-contre.



La consommation de produits à risque

La grossesse est un moment privilégié pour **faire le point sur sa consommation de produits à risque**. L'alcool, le tabac, les drogues ou encore certains médicaments peuvent avoir un effet néfaste sur votre santé et celle de votre bébé.

Notre équipe est là pour vous accompagner sur la modification de vos consommations : **une sage-femme addictologue peut vous recevoir en consultation** pour cet accompagnement.



Pour en savoir plus, consultez la plaquette "Grossesse et addictions"



Les ressources psychologiques

Si vous vous sentez **angoissée, préoccupée ou triste**, l'équipe des psychologues de périnatalité est là pour vous accompagner. **N'hésitez pas à en parler à votre sage-femme ou à votre médecin**.

Vous pouvez également prendre contact directement pour une consultation :

▶ Pau : 05 59 80 94 58 | ▶ Oloron : 05 59 80 75 10 | ▶ Orthez : 05 59 69 82 40



En cas de vulnérabilités sociales

Notre équipe travaille en collaboration avec une **assistante sociale de l'hôpital**, qui peut vous **guider dans les démarches administratives**. Elle est joignable au **05 59 72 72 91**.

Si vous n'avez **pas de droit ouvert** (couverture sociale), un service spécifique peut vous recevoir en consultation et vous accompagner. Il s'agit de la **PASS** (Permanence d'Accès Aux Soins), joignable au **05 59 72 69 40**.



Prévention des violences

La maternité est un moment clé de votre histoire, une occasion de **parler de violences passées ou présentes**. Notre équipe est engagée dans le repérage et l'accompagnement des violences intrafamiliales. N'hésitez pas à en parler.

Une **Unité Médico-Judiciaire (UMJ)** est également **à votre disposition** à l'hôpital de Pau, en cas de violences actuelles (physiques, psychologiques...)



Point vaccination

La grossesse est l'occasion de faire un **point sur votre vaccination et celle de votre entourage**. Certains vaccins sont spécifiquement recommandés pendant la grossesse et certains, au contraire, ne doivent pas être réalisés.

Pour toute question, **contactez le Centre de vaccination du Centre Hospitalier de Pau au 05 59 72 78 02.**

Consultez les recommandations vaccinales adaptées aux femmes enceintes



Accessible sur le site internet de l'hôpital de Pau



Quand venir à la maternité ?

Au cours de la grossesse, vous pourrez connaître des « **petits maux** » **inconfortables mais sans gravité** pour vous ou votre bébé.

Consultation d'urgence



Certains signes doivent vous amener à consulter en urgences quel que soit le terme de la grossesse :

- ✓ Si vous ressentez des **contractions utérines douloureuses et régulières** ;
- ✓ Si vous **perdez du sang** (rouge clair ou foncé) ;
- ✓ Si vous **perdez du liquide** (« les eaux ») ;
- ✓ Si votre **bébé ne bouge pas ou bouge moins** ;
- ✓ Si vous ressentez des **symptômes inhabituels** (démangeaisons, maux de tête, fièvre...) ;
- ✓ Si vous êtes victime d'une **chute**, d'un **accident**, d'un acte de **violence**, d'une **agression**.

⚠ Votre conjoint ou toute autre personne peut vous emmener en **voiture personnelle**. N'utilisez les transports sanitaires (ambulance, pompiers, SAMU) qu'en cas de réelle nécessité.

En cas de doute



En cas de doute, **appelez le 15**, un médecin vous répondra **24h/24** et vous **orientera vers la structure adaptée à votre situation**.

Engagement d'accessibilité à notre maternité

Vous **résidez à plus de 45 minutes de l'hôpital**, renseignez-vous auprès de l'équipe pour savoir si vous répondez aux critères vous permettant de bénéficier d'une **prise en charge de vos transports de fin de grossesse et d'un hébergement à proximité** de la maternité dans les jours précédant la naissance.



L'équipe de garde

Elle vous accueillera **24 heures sur 24** au Bloc obstétrical (salles de naissance) situé dans le Bâtiment François MITTERRAND, au niveau -1 (Zone bleue - Ascenseur pic d'Orhy).

Entre 21h30 et 7h00 du matin, vous devrez passer par le service des Urgences Adultes.



“ Si vous êtes inquiète, vous pouvez également téléphoner en **salle de naissance au 05 59 92 49 90.** ”

Liste de naissance

Que devez-vous apporter à la maternité ?

Les documents administratifs à ne pas oublier :

- Vos attestations d'assurance (Sécurité Sociale et Mutuelle)
- Vos papiers d'identité
- Un stylo
- Le carnet de santé des 2 parents
- Les documents du suivi de grossesse en votre possession

Mes indispensables :

Pour le bébé :

- 4 à 6 pyjamas ou baby gros
- 4 à 6 body
- 2 à 3 brassières en laine
- Un bonnet
- Des chaussettes
- Des bavoirs
- Une gigoteuse ou turbulette
- Une couverture bébé
- Un thermomètre digital
- 2 gants de toilette

Pour la maman :

- Des tenues confortables
- 6 à 8 culottes cotons ou slips jetables
- Le nécessaire de toilette
- 2 serviettes
- Des protections hygiéniques
- Des bas de contention

Mes petits plus

Pour le bébé :

- 2 grandes serviettes ou cape de bain
- Un savon nouveau-né
- Un thermomètre de bain

Privilégiez les produits éco-responsables et labellisés (Renseignements lors des ateliers de santé environnementale).



Pour la maman :

- Des chaussons, tongs (Douche en dehors des chambres)
- Des bas de contention (si prescrit)
- Un sèche-cheveux (si besoin)
- Une petite lampe de chevet ou veilleuse si vous le souhaitez (les chambres sont équipées de plafonniers)

Pour l'accompagnant

- Un oreiller
- Une petite couverture
- De la monnaie : si vous souhaitez utiliser le distributeur automatique présent dans le hall en dehors des heures d'ouverture de la cafétéria - boutique

En salle d'accouchement dans un petit sac

Pour le bébé :

- Un pyjama
- Un body
- Une brassière en laine
- Un bonnet
- Une paire de chaussette
- Une gigoteuse ou turbulette
- Une petite couverture

Pour la maman :

- Des tenues confortables
- Un brumisateur





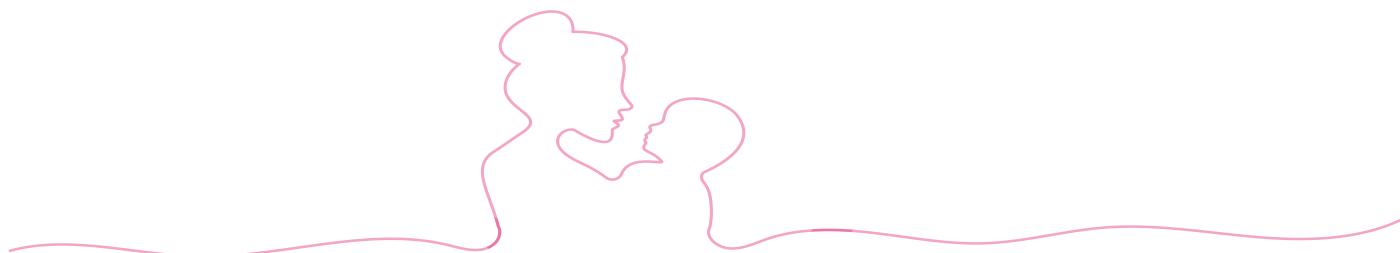
Si l'allaitement maternel est souhaité :

- Des chemises ou tee-shirts facilitant la mise au sein
- Des soutiens-gorges sans armatures ou brassières d'allaitements
- Un coussin d'allaitement (conseillé)
- Une petite cuillère (conseillé)



Les affaires pour la sortie :

- Un siège auto homologué groupe 0 (ou nacelle), si le retour est en voiture
- Des vêtements adaptés selon la saison



“ N’hésitez pas à prendre tout ce qui pourrait vous apporter, confort et bien-être lors de votre séjour parmi nous. ”

Retrouvez toutes les informations nécessaires sur notre site internet ou via le QR Code ci-contre



Votre accouchement

Accueil

Vous serez accueillie et surveillée au Bloc obstétrical (urgences, chambres de pré-travail et salles de naissances). Une sage-femme sera à votre écoute, s'assurera du bon déroulement du travail et vous aidera à mettre au monde votre bébé. Elle pourra être accompagnée d'une étudiante sage-femme. Une aide-soignante ou une auxiliaire de puériculture sera également présente pour accueillir bébé.



Composition des salles

Le Bloc obstétrical est composé de :

- ▶ Salles de consultations ;
- ▶ 2 chambres de pré-travail ;
- ▶ 6 salles de naissance dont un espace dédié à l'accouchement naturel.

Deux pièces sont équipées pour l'accueil des nouveau-nés et leur surveillance si elle est nécessaire.



Les différents déroulements

En fonction de vos attentes, du déroulement de votre grossesse et de l'évolution de votre travail, vous aurez accès aux locaux qui permettront l'accompagnement le plus adapté :

En **chambre de pré-travail**, vous pourrez bouger, vous lever et déambuler. Vous aurez également à disposition un ballon ou un coussin de relaxation.

L'anesthésie péridurale : Elle pourra être posée en salle de naissance par l'équipe d'anesthésie, disponible à tout moment.

En **salle de naissance nature**, si vous souhaitez un accouchement au plus près du déroulement physiologique sans anesthésie péridurale, vous pourrez vous relaxer dans la baignoire et utiliser le matériel de suspension.

En **salle de naissance traditionnelle**, la sage-femme vous aidera à vous mobiliser et à trouver les positions qui favoriseront votre accouchement.



Un gynécologue-obstétricien et un pédiatre de garde 24 heures sur 24 seront appelés en cas de problème pendant le travail et / ou l'accouchement.



En salle de naissance, **une seule personne adulte** de votre choix sera autorisée à vous accompagner.



Certaines sages-femmes pratiquent l'acupuncture, l'ostéopathie en technique de base adaptée à l'obstétrique ou l'hypnose médicale. Si elles sont présentes dans le service lors de votre accouchement, ces alternatives, pourront vous être proposées.



Si vous le souhaitez, vous pourrez **écouter de la musique**, en apportant votre enceinte ou un lecteur de CD.



Après la naissance de bébé, vous resterez au moins **2 heures en salle de naissance** puis vous serez installée dans votre chambre, dans le service Maternité.



En cas de césarienne

- **Pendant le travail** : l'équipe vous accompagnera au bloc opératoire situé à proximité immédiate des salles de naissance.
- Si votre obstétricien en a **fixé la date, vous serez accueillie la veille de l'intervention ou le jour même.**
Sous certaines conditions, le coparent de votre bébé peut être présent pour vous soutenir et accueillir votre bébé avec vous.
- Vous resterez quelques heures en salle de réveil pour la **surveillance post-opératoire.**

L'accueil de votre bébé

Dès la naissance, si sa santé le permet, **nous vous proposerons de prendre votre bébé contre vous en peau à peau. Sécurisé par votre chaleur et votre odeur, il pourra ainsi découvrir le monde extérieur.** Ce moment privilégié permettra également de lui offrir sa première tétée si vous le souhaitez.

Si vous avez choisi de nourrir votre bébé avec une préparation pour nourrisson, il est toujours possible, d'offrir à votre bébé la tétée d'accueil en salle de naissance pour qu'il profite de votre colostrum (premier lait riche en anticorps et en protéines qui favorise l'évacuation des premières selles de bébé et l'aide à se libérer de ses glaires).



Pour ne pas troubler ces premiers instants privilégiés, **la plupart des soins seront différés. Seuls la pesée et l'habillage chaud avec un bonnet seront réalisés en salle de naissance.** La sage-femme s'assurera également que votre bébé s'est bien adapté à sa toute nouvelle vie hors de votre utérus, par un examen complet réalisé à côté de vous. La mesure de la taille, du périmètre crânien et le bain seront réalisés au cours de votre séjour à la maternité.

Si votre enfant naît par césarienne et que le peau à peau n'a pas pu se faire immédiatement, il sera proposé au coparent ou à votre accompagnant.

“ N'hésitez pas à renouveler la peau à peau pendant votre séjour autant de fois que vous le souhaitez. Votre bébé en sera très heureux !

”

Votre séjour à la maternité

Le Service de Maternité se situe au 1^{er} étage du Bâtiment François MITTERRAND (Zone bleue - Ascenseur Pic d'Orhy), au-dessus du service de néonatalogie.

La maternité possède 29 chambres individuelles et 3 chambres pouvant être doublées, dont 6 chambres de grossesses pathologiques.

Chaque chambre est équipée pour le change et le bain de bébé et bénéficie d'un cabinet de toilette (avec lavabo et WC). Les douches sont partagées et situées dans le couloir, à proximité de votre chambre.

Un fauteuil-lit est à la disposition de votre accompagnant s'il souhaite rester la nuit auprès de vous et de votre bébé. Un espace douche lui est réservé en face du poste de soins (non disponible en période Covid).

Chacun des membres de l'équipe de Maternité est identifiable avec sa blouse au moyen d'une étiquette à bordure de couleur différente pour chaque catégorie professionnelle.

Durée du séjour :

- **2 à 4 jours** pour un accouchement normal.
- **4 à 6 jours** pour une césarienne.
- **Jusqu'à 12 jours**, dans certains cas particuliers où le séjour doit être prolongé.

Le matin est réservé aux soins et à l'entretien des chambres.



“

Il est important que votre bébé soit accueilli par sa famille proche, il est tout aussi important de respecter votre besoin de repos et d'intimité avec votre bébé.

”

Les visites sont autorisées en fonction du contexte épidémiologique. D'une manière générale, **le co-parent est le bienvenu** tout au long du séjour et nous vous conseillons de **profiter de votre hospitalisation** pour découvrir votre bébé et de **reporter les autres visites à votre retour à domicile**.

i Renseignez-vous quelques jours avant votre accouchement pour connaître les consignes de visite en vigueur. Elles peuvent différer de celles de l'établissement.

Les Repas

Ils vous seront servis :



- ✓ Le petit déjeuner à 7h45 ;
- ✓ Le déjeuner à 12h00 ;
- ✓ Le goûter à 15h30 (*possibilité de demander un supplément lacté*) ;
- ✓ Le dîner à 19h00.

A noter, hors période de pandémie, les petits déjeuners et gouters sont en libre-service selon des horaires qui vont être communiqués.

Les repas des accompagnants ne sont pas servis en chambre, mais il leur est possible de les prendre au Restaurant du Personnel (achat de tickets-repas à l'accueil) ou au relais H.

Le téléphone et la télévision



Vous demanderez la mise en service du téléphone à l'accueil, dans le hall de l'hôpital.

La télévision vous sera proposée en location en appelant le 2091.

La lingerie



A la Maternité, sont fournis :

- pour vous : les draps et les alèses.
- pour votre bébé : les couches.

Vous pouvez apporter tous les effets personnels que vous souhaitez utiliser pour vous et votre bébé.

Il vous est demandé de ne pas laver le linge dans les lavabos ni de le faire sécher sur les radiateurs.

Les soins de votre bébé



Tous les soins de votre bébé seront faits dans votre chambre. Vous serez guidée et écoutée par les professionnelles, sages-femmes ou auxiliaires de puériculture et aides-soignantes.

En cas d'allaitement artificiel, le lait pour votre bébé est fourni par la maternité.



Les soins de développement

Ce sont des principes de soin qui ont pour objectif de favoriser le développement harmonieux et de répondre aux besoins du nouveau-né grâce à une approche respectueuse de son confort et de son sentiment de sécurité. En voici quelques principes :

- ✓ Eviter les changements brusques de position.
- ✓ Respecter les principes de regroupement et d'enroulement en position fœtale lors de portages et des manipulations.
- ✓ Soutien et contact tout au long du soin.

La puéricultrice de liaison de PMI

Une puéricultrice de PMI, peut vous rencontrer dans le service si vous le souhaitez les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin. Vous pourrez également la joindre au 06 48 74 29 75. Elle fera également le lien avec les puéricultrices des différents secteurs qui pourront être un soutien lors de votre retour à domicile.

L'équipe de Pédiatrie

Elle travaille en collaboration avec notre service et accueillera votre bébé si nécessaire. Le service de Pédiatrie se trouve au rez-de-chaussée en zone bleue.

Un pédiatre réalise une visite quotidienne en maternité pour effectuer le premier examen de santé de votre bébé dans votre chambre.

Les dépistages

- ✓ Un dépistage néonatal de l'audition sera systématiquement réalisé à votre bébé, si possible pendant votre séjour en maternité, ou lors d'un rendez-vous dans le mois qui suit la naissance.
- ✓ Un dépistage sanguin pour la recherche de maladies rare sera réalisé à votre bébé quelques jours après la naissance. Il a pour objectif le repérage de certaines maladies génétiques nécessitant une prise en charge particulière du nourrisson.



Si votre bébé doit être hospitalisé dans le service de Néonatalogie

Vous y serez accueillie **24 heures sur 24** et vous pourrez rester auprès de lui autant que vous le souhaitez .

Si vous désirez allaiter votre enfant et que celui-ci ne peut pas encore téter, les équipes de la maternité et de la néonatalogie vous accompagneront et vous proposeront de tirer votre lait.



La déclaration de naissance

La déclaration de naissance devra être faite au **service de l'Etat Civil de la Mairie de Pau**, par un membre de votre famille dans les **cinq jours qui suivent l'accouchement**. Les imprimés vous seront remis par la sage-femme.



Au-delà du **délai de 5 jours**, la déclaration sera soumise au tribunal de Pau et votre enfant n'aura, notamment, **aucune couverture sociale** jusqu'à ce **jugement** (avance de tous les frais concernant votre bébé).

Article 55 - Modifié par LOI n°2016-1547 du 18 novembre 2016 - art. 54



Le retour à domicile



Votre retour à domicile est décidé par l'équipe médicale en fonction de votre état de santé et de celui de votre bébé.

Le Carnet de Santé, le régime de votre bébé, les ordonnances et des conseils vous seront donnés par la sage-femme ou par la sage-femme, le jour de votre départ.

Votre départ aura lieu entre **2 et 4 jours après l'accouchement** ou entre **4 et 6 jours après une césarienne**, en fin de matinée ou au plus tard en début d'après-midi.

Vous pouvez rentrer à la maison plus précocement si vous le souhaitez à condition que ni vous ni votre bébé ne nécessitez de surveillance ou de soins particuliers.

Afin de le faciliter votre retour précoce à domicile et de mettre en place votre accompagnement, il est souhaitable que celui-ci soit pensé en fin de grossesse en rencontrant au préalable la sage-femme libérale de votre secteur.

*Trouvez la liste des sages-femmes sur [Améli.fr](https://www.ameli.fr)
(onglet annuaire, recherche d'un praticien sage-femme)*

Quelle que soit la durée de votre séjour, une sage-femme libérale et/ou une puéricultrice de PMI peut se rendre à votre domicile dès le lendemain de votre sortie (qu'elle soit précoce ou non), y compris le week-end. Parlez-en avec la sage-femme qui prendra soin de vous pendant votre séjour à la maternité.



Dans certains cas, un conseiller de la **CPAM** (Sécurité Sociale) pourra prendre contact avec vous afin d'effectuer les **formalités administratives**.

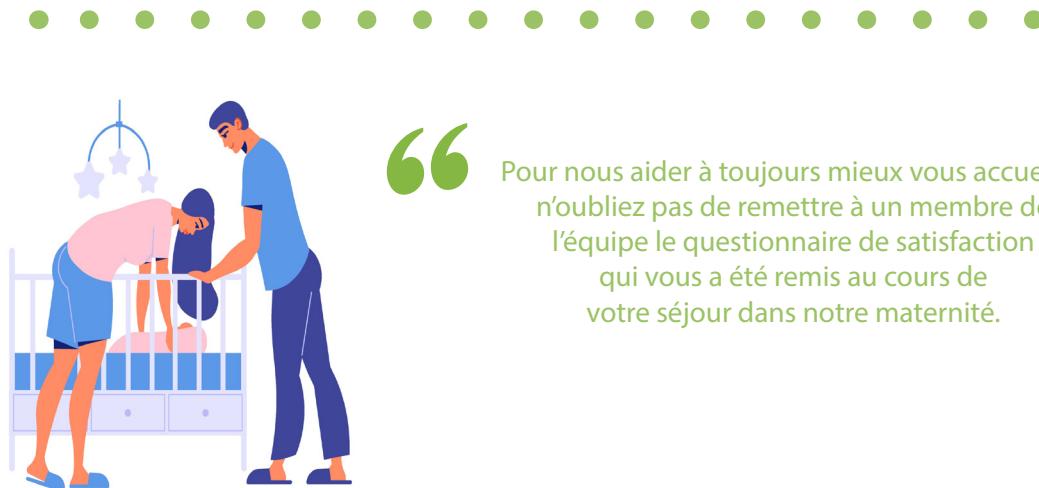
Pour répondre à vos questions concernant votre **allaitement**, vous pouvez contacter l'équipe de **SOLIDARILAIT** ou prendre **rendez-vous auprès de la sage-femme consultante en lactation de la Maternité**, au **05 59 92 47 42**.

Un entretien post natal (EPN) avec une sage femme de l'équipe peut vous être proposé **pour échanger autour de votre vécu de l'accouchement et du retour à la maison**.

Il peut également être réalisé par une sage femme libérale avec laquelle vous êtes déjà en contact.

Afin de vous accompagner et d'échanger sur le retour à la maison, une **permanence de professionnels vous est proposée chaque jeudi de 14h30 à 16h30 au Centre PMI-CPAM** situé au 26 bis avenue des Lilas 64000 Pau – Entrée n°2 (jaune) au 1er étage – ☎ **05 59 80 27 98**.

Si vous habitez en dehors de PAU, vous pouvez également contacter la PMI de votre secteur.



“ Pour nous aider à toujours mieux vous accueillir, n'oubliez pas de remettre à un membre de l'équipe le questionnaire de satisfaction qui vous a été remis au cours de votre séjour dans notre maternité. ”

CHARTRE DU NOUVEAU-NÉ HOSPITALISÉ

L'hospitalisation du nouveau-né est un réel défi pour tisser les liens familiaux et susciter des émotions intenses. Elle nécessite la mobilisation des ressources de tous pour offrir au bébé les meilleures chances de bien grandir. Les études scientifiques démontrent que la création du lien d'attachement entre le nouveau-né et sa famille, dès les premiers instants de vie, est primordial pour son bon développement. Le dialogue et la concertation entre les parents et les soignants se trouvent au cœur d'une prise en charge optimale du nouveau-né hospitalisé.

Conscients de ces enjeux, nous,
parents de nouveau-nés hospitalisés et professionnels de la naissance,
nous engageons à tout mettre en œuvre pour que
le nouveau-né hospitalisé bénéficie :

1 

De la présence continue, dès sa naissance, sans restriction, 24h/24, d'au moins l'un de ses parents, ou d'une personne de confiance.

Les parents choisissent, s'ils le souhaitent, une ou deux personnes de confiance pour les soutenir et les relayer tout au long de l'hospitalisation.

2 

Des meilleures conditions pour créer le lien d'attachement avec ses parents (contact physique, bercement, échanges vocaux, alimentation) qui améliorent son état de santé et son bon développement.

Parents et soignants partagent leurs connaissances pour regarder ensemble le bébé, comprendre ses réactions et entrer en relation avec lui.

3 

Du contact peau à peau quotidien, avec au moins l'un de ses parents, ou la personne de confiance désignée par eux, le plus tôt possible, de façon prolongée au cours des 24h et jusqu'à la sortie.

4 

Du colostrum maternel (1^{er} lait) sans restriction d'âge gestationnel ou de poids, en l'absence de contre-indication médicale.

L'équipe soignante informe et accompagne la mère dans la façon de nourrir son enfant et la soutient dans ses choix.

5 

De la possibilité de téter au sein ou au biberon, aussitôt qu'il montre la capacité à le faire, sans restriction d'âge gestationnel.

6 

D'un environnement confortable adapté à son développement sensoriel (luminosité, son, odeur, goût, toucher).

7 

De la participation de ses parents aux soins qu'il reçoit avec l'accompagnement des professionnels de santé.

8 

Du rôle protecteur de ses parents dans la prise en charge de l'inconfort et de la douleur en étroite coopération avec les soignants.

9 

Des informations accessibles et compréhensibles destinées à ses parents pour comprendre son état de santé et prendre soin de lui.

10 

D'une prise en charge individualisée, élaborée en concertation avec ses parents, et en accord avec la littérature scientifique la plus récente sur le sujet.

Signataires de la Charte



Sous le patronage de



Avec le soutien de





Vous avez fait le choix d'accoucher à la maternité de Pau : bienvenue de la part de toute l'équipe !

L'équipe médicale est heureuse de respecter vos envies et vos demandes pendant tout le déroulement du travail et de l'accouchement. Celui-ci reste cependant un moment imprévisible et notre principal devoir est d'assurer votre sécurité ainsi que celle de votre bébé.

Vous êtes la principale actrice de ce moment.

Voici nos engagements pour vous accompagner en salle de naissance :

- 1** - Respecter votre intimité.
- 2** - Laisser toute sa place à la personne accompagnante de votre choix. Si elle le souhaite, elle participera activement à votre travail. L'équipe soignante reste également là pour vous accompagner, vous conseiller, vous soutenir. Il sera proposé à votre accompagnant(e) de couper le cordon ombilical, si vous le désirez et si cela est possible.
- 3** - Vous permettre de déambuler pendant le travail, et vous proposer l'accès à la salle « nature » (si elle est disponible), ou vous pourrez utiliser les suspensions, tapis ou ballon ou vous relaxer au mieux dans un bain. La surveillance du bien-être de votre enfant sera tout de même assurée, par les capteurs du monitoring placés sur votre ventre, sans fils et pouvant aller dans l'eau. Cette salle de travail et d'accouchement vous est proposée si la situation médicale le permet. Si cette salle est occupée, le travail et l'accouchement physiologique peuvent se faire dans toutes les autres salles.
- 4** - Un anesthésiste est présent et disponible 24h/24 et 7j/7. Vous avez le choix d'une anesthésie péridurale. Si ce type d'analgésie n'est pas souhaitée, des alternatives vous seront proposées (sophrologie, massages, MEOPA, acupuncture, hypnose). Vous avez également le droit de changer d'avis en cours de travail. L'équipe vous soutiendra au mieux dans votre choix.
- 5** - Si le choix de l'anesthésie péridurale est fait, une surveillance médicale un peu plus rapprochée est réalisée (tension artérielle et fréquence cardiaque). Vos mouvements seront plus restreints, mais l'équipe vous aidera à vous mobiliser et à bouger votre bassin pour accompagner au mieux l'avancée du travail. Dans certaines conditions, une analgésie péridurale de type « déambulatoire » pourra vous être proposée. Dans tous les cas, l'analgésie de la douleur se fait en « autogestion » par un système de pompe délivrant des bolus à votre demande.
- 6** - Nous ne pratiquons aucun geste médical systématique, en dehors de la pose d'un cathéter veineux qui peut être obturé pour libérer vos mouvements. Tout autre geste est réfléchi au cas par cas, et son intérêt vous est clairement expliqué (rupture de la poche des eaux, injection d'ocytocine ...)
- 7** - Les raisons médicales d'un éventuel déclenchement, d'une direction du travail ou d'une césarienne vous seront expliquées et discutées, adaptées au cas par cas. En cas d'extrême urgence, nous reviendrons a posteriori sur les événements pour vous les expliquer au mieux.
- 8** - Différentes positions peuvent vous être proposées selon vos préférences et le positionnement du bébé. Une auxiliaire de puériculture est à votre écoute.
- 9** - Les épisiotomies ne sont pas systématiques, bien au contraire. Cet acte est réalisé dans 11 % des accouchements sur l'hôpital de Pau. On ne peut anticiper l'indication de cette épisiotomie avant le moment de l'accouchement ; elle relève de l'appréciation immédiate du médecin ou de la sage-femme. L'épisiotomie est réalisée pour raison médicale.
- 10** - Les extractions instrumentales sont réalisées par le gynécologue de garde pour améliorer le bien-être de votre bébé, pour qui le passage dans le bassin n'est pas toujours bien toléré.

11 - Un gynécologue est présent sur la maternité de Pau 24h/24 et 7j/7. Il supervise la salle de naissance en collaboration avec la sage-femme. Si quelque chose ne se déroulait pas comme prévu, il sera appelé par la sage-femme et vous informera de la meilleure solution à vous proposer pour votre santé et celle de votre bébé.

12 - Si une césarienne s'avère nécessaire, les raisons vous seront expliquées. Elle se déroule dans la majorité des cas sous anesthésie locorégionale, ce qui vous permet d'assister à la naissance de votre bébé. Le coparent pourra vous accompagner en salle de césarienne sauf en cas d'urgence où la priorité sera de faire naître votre enfant le plus rapidement possible.

13 - Un pédiatre est également présent 24h/24 et 7j/7, et se rend immédiatement disponible si nécessaire pour votre enfant. Il viendra vous informer au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

14 - A ce jour la délivrance dirigée est systématiquement proposée par injection d'ocytocine par voie intra veineuse. Elle est recommandée par la Haute Autorité de Santé et permet de diminuer significativement les risques de rétention du placenta et d'hémorragie de la délivrance, et ainsi la fatigue post-partum due à l'anémie et les besoins en transfusion sanguine.

15 - A la naissance le bébé peut rester en peau à peau avec vous durant les deux heures de surveillance en salle de naissance. Si vous avez bénéficié d'une césarienne, le bébé pourra être en peau à peau avec votre accompagnant(e) s'il (si elle) le désire. La tétée d'accueil sera réalisée si vous le souhaitez avec l'aide de l'auxiliaire.

16 - Votre bébé sera examiné par la sage-femme avant de remonter en chambre. Votre bébé ne sera pas lavé, ne recevra pas de collyre dans les yeux. Une ampoule de vitamine K1 lui sera cependant administrée par voie orale de manière systématique, pour éviter tout risque hémorragique par l'auxiliaire de puériculture.

17 - En cas de nécessité votre bébé sera prise en charge par la sage-femme pour l'aider à respirer (aspiration des voies aériennes, ventilation si nécessaire...).

Les différents points abordés dans ce document pourront être discutés avec une sage-femme lors de l'Entretien Prénatal Précoce rendu obligatoire depuis mai 2020.

Dans tous les cas, les mots clés sont « discussion » et « bienveillance ». Ainsi, n'hésitez pas à poser vos questions et exprimer vos souhaits à la sage-femme ou au médecin qui vous suit pendant la grossesse, puis à l'équipe médicale en salle d'accouchement.

Notre plus belle récompense est de vous savoir heureux et en bonne santé.

Je soussignée Mme....., adhère aux différents points suscités.

Le....., à Pau



Merci de **nous remettre cette charte signée** lors de votre prochaine consultation.

En complément, vous pouvez y joindre votre projet de naissance personnalisé.



CHARTRE NATIONALE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

8 grands principes pour accompagner les parents

1. > Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents : les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents. Elles se construisent avec eux. Elles nécessitent bienveillance et écoute, sans jugement, préjugé, injonction, ni obligation. Elles encouragent l'entraide entre pairs.

2. > S'adresser à toutes les familles quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles: les interventions de soutien à la parentalité doivent être accessibles à toutes les familles, sur tout le territoire, dans une perspective universaliste, tout en prenant en compte la singularité de chaque parent.

3. > Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale, pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant.

4. > Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte : agir tôt permet de prévenir, anticiper et mieux repérer les situations de vulnérabilités ou les difficultés.

5. > Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale : les actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre les enfants.

6. > Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant. En outre, et parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et de l'éducation des enfants, d'autres personnes ressources dans l'environnement familial peuvent être concernées par les actions de soutien à la parentalité: grands-parents, beaux-parents, familles recomposées...

7. > Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle : les services, ressources et modes d'action variés mis à disposition des familles sont tous légitimes dès lors qu'ils répondent à un besoin identifié et qu'ils explicitent les approches et objectifs qui les sous-tendent. Ils s'inscrivent dans une démarche d'évaluation pensée en amont et qui intègre la temporalité nécessaire à l'établissement d'un lien de confiance. Les parents y sont associés comme ils le sont à la définition des actions.

8. > Garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre: ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.

Cette charte établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité en application de l'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles.

Servite de Maternité Centre Hospitalier de Pau

4, Boulevard Hauterive

64046 Pau CEDEX

 **05 59 92 47 86**

Si vous souhaitez en savoir plus sur notre établissement
et sur vos droits en tant que patient, notre livret d'accueil
du patient est disponible dans nos services ainsi que sur
notre site internet via le QR code ci dessous

